



CHALLENGE PENN AR BED VTT ADULTES

Règlement 2019

1. Participation :

- Etre licencié FSGT licence annuelle.
- Les non licenciés FSGT peuvent participer au challenge sur présentation d'un certificat médical (de moins de 6 mois), autorisant la pratique du cyclisme en compétition. Pour les mineurs, présentation également d'une autorisation parentale. La participation des non licenciés n'est valable que pour 3 épreuves maximum.
- Tout compétiteur, dirigeant de club, organisateur est censé connaître ce présent règlement et à s'y soumettre sans réserves.

2. Organisation :

- Chaque club organisateur se charge de l'organisation complète de son épreuve (sans oublier des attaches pour les plaques de cadre). En cas de doute, il peut demander un avis aux responsables de la commission VTT à tout moment.
- La commission VTT fournit le jeu de plaques numérotées et la liste des inscrits du début d'année par catégorie avec le numéro affecté à chacun pour l'année entière.
- Le club organisant la 1^{ère} épreuve transmet les plaques à l'organisateur suivant et ainsi de suite. A l'issue de la finale l'organisateur rend le jeu de plaques au responsable de la commission VTT.

3. Inscriptions :

Les inscriptions doivent parvenir à l'organisateur au minimum 3 jours avant l'épreuve, soit par courrier ou par e-mail ou par téléphone (à une heure raisonnable). Toute inscription sur la ligne est pénalisée de 2 euros par l'organisateur. **Il est rappelé aux compétiteurs que la signature vaut acceptation des règlements de la PAB.**

4. Catégories d'âge :

Cadets, Cadettes	ayant 15 ou 16 ans dans l'année
Juniors	ayant 17 ou 18 ans dans l'année
Espoirs Hommes	ayant 19 à 22 ans dans l'année
Séniors	Ayant 23 ans à 39 ans dans l'année
Vétérans	40 ans à 49 ans dans l'année
Masters	50 ans et plus dans l'année
Féminines (Juniors à Vétérans)	A partir de 17 ans dans l'année
Tandems	à partir de 17 ans dans l'année

Un coureur débutant dans une catégorie d'un niveau supérieur devra courir toute la saison dans celle-ci y compris le départemental. Dans ce cas, le coureur devra en avvertir la commission VTT avant la 1ère épreuve PAB.

5. Circuits :

Le circuit pourra au préalable être visité et approuvé par un membre de la commission VTT. Un plan sera affiché à l'émargement.

Les passages dangereux, les vitesses élevées en descente ainsi que les portages en cross-country seront à limiter. Les portions de goudron ne doivent pas excéder 10 % du circuit selon le parcours.

Le parcours sera aménagé si possible sous forme de huit ou trèfle avec un balisage soigné pour éviter les erreurs de parcours.

Il devra être prêt si possible dès la veille pour que les pilotes puissent faire les reconnaissances.

Les reconnaissances devront se faire dans le sens du circuit. La priorité doit être donnée aux courses dans un absolu respect des pilotes. Les pilotes ne doivent pas passer la ligne de contrôle de passage. Tout comportement anti-sportif pourra être pénalisé en points, en temps ou en placement sur la ligne de départ.

6. Durée des épreuves :

- Pour les cadets, féminines le temps de course est d'environ 1 heure ;
- Pour les juniors et masters, le temps de course est d'environ 1 heure 15 à 1 heure 30 ;
- Pour les espoirs seniors et vétérans, il est d'environ 1 heure 30 à 2 heures.

7. Attribution des numéros et plaques de cadre

Les plaques de cadres, pour toutes les catégories, sont fournies par la commission VTT de la FSGT 29. Présentation de la licence 2019 ou certificat médical (pour les non licenciés) au retrait des plaques, sur le site entre 1 heure et 15 minutes avant le départ.

Une boisson et casse-croûte seront remis à l'issue de l'épreuve.

Les plaques de cadres seront données aux coureurs à l'engagement contre la licence ou une pièce d'identité (pour les non licenciés).

Ils seront attribués à l'année par la commission VTT

Catégories	Année de naissance
Juniors Garçons	2001– 2002
Juniors Filles	2001 - 2002
Féminines - 40ans	Nés entre 1980 et 2000
Féminines + 40 ans	Nées en 1979 et avant
Espoirs	2000 – 1999 – 1998 - 1997
Séniors	Nés entre 1980 et 1996
Vétérans	Nés entre 1970 et 1979
Masters	Nés entre 1960 et 1969
Masters + 60ans	Nés en 1959 et avant
Tandems	Nés en 2002 et avant

8. Matériel et vérifications techniques :

Les VTT aux normes de sécurité en vigueur seront de la responsabilité du pilote (Normes : diamètre des roues maxi 29 pouces). L'état des VTT pourra être vérifié (2 freins, cadre, embouts de guidon, pneus, etc...) par un commissaire ou un responsable de la compétition avant le départ.

Un VTT ne présentant pas toutes les normes de sécurité ne sera pas admis à prendre le départ de l'épreuve.

L'utilisation d'un VTT à assistance électrique est interdit.

9. Equipement du pilote :

Le port du casque à calotte rigide, jugulaire attachée est obligatoire pour les épreuves et les reconnaissances sous peine de pénalités en points, en temps et en placement sur la ligne de départ voire mis hors course.

Pour la sécurité des participants, interdiction d'avoir une caméra sur le casque.

10. Départ:

- Le départ groupé des espoirs, seniors et vétérans se fait dans un premier temps ; puis quelques minutes plus tard, c'est le départ des juniors, et masters et enfin, avec quelques minutes de décalage ce sont les cadets, féminines et tandems.

- Dès que le premier d'une catégorie a franchi la ligne d'arrivée finale, tous les autres coureurs de la catégorie, même doublés, devront s'arrêter. Ils seront classés à la place du moment dans leur catégorie.

- Le placement sur la ligne est défini par le classement du challenge(sauf pour la première course).

11. Course :

Les aides extérieures pour le dépannage ainsi que les changements de roues sont prohibés.

Le pilote devra parcourir complètement le parcours dans le sens normal. Un pilote surpris à l'envers sur le circuit ou le coupant se verra déclassé. Les pilotes devront être pointés à tous les contrôles de passage pour être classés.

Les pilotes gênant le doublement pourront se voir attribués des pénalités en points au classement général.

Les pilotes traversant la ligne d'arrivée en cours de course avant leur course pourront être placés en dernière ligne et/ou sanctionné en points.

Tout ravitaillement liquide et ou solide est autorisé sur le circuit.

Une manifestation délibérée d'aide ou d'assistance entre coureurs dûment constatée peut entraîner des pénalités ou la mise hors course.

12. Organisations mixtes

En cas d'organisation mixtes, c'est à dire courses pour les jeunes (poussins à cadets) et de courses d'adultes (juniors à masters) il sera préférable de faire courir en 1^{er} les adultes.

13. Annulation

L'organisateur peut décider (2 jours avant) au vu du nombre d'engagés : **10** minimum pour les catégories juniors, espoirs, seniors, **5** minimum pour les catégories féminines, vétérans, masters, d'annuler purement et simplement l'épreuve.

14. Classement général de la Penn Ar Bed de X-Country :

- Pour chaque catégorie, un classement est réalisé à l'issue de chaque épreuve pour tous les coureurs ayant effectué régulièrement la course.
- Pour les licenciés FSGT, un classement par catégorie est effectué avec attribution de points pour le challenge annuel Penn Ar Bed VTT Cup (sauf pour les cadets).
- Pour les cadets : lors d'une PAB Adultes, les cadets peuvent concourir, mais les points acquis lors de l'épreuve ne seront pas pris en compte dans le classement général du challenge.

GRILLES DE POINTS :

<i>PLACE</i>	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
0	100	90	82	75	70	65	60	55	50	49
1	48	47	46	45	44	43	42	41	40	39
2	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29
3	28	27	26	25	24	23	22	21	20	

Chaque coureur prenant le départ d'une épreuve se voit attribuer un minimum de 20 points (même s'il ne la termine pas);

Le classement final se fera sur les 5 (nombre total d'épreuves -1) meilleurs résultats de la Penn Ar Bed 2019

En cas de coureurs ex-æquo, ceux-ci seront départagés par leurs nombres de participations aux épreuves de la saison, puis ensuite par leurs classements lors de la finale.

15. Récompenses :

- Chaque organisateur se charge des récompenses pour la course qu'il organise : bouquets, coupes ;
- Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés, à la diligence de l'organisateur
- l'organisateur expédie dans les plus brefs délais les classements FSGT de chaque catégorie, ainsi que la liste des partants (avec leurs numéros);
- La commission VTT se charge de remettre les trophées du challenge lors d'une cérémonie à l'issue de la finale de la PAB.

16. Réclamations :

Les réclamations concernant la course devront être transmises aux correspondants clubs du coureur qui transmettra au responsable PAB Adultes avant la course suivante. La Commission VTT est alors souveraine pour régler les litiges.